

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE  
COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Arrêté du Maire N° 88 du 19 juillet 2022  
PORTANT REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT  
LE JOUR DU VIDE GRENIER DU 14 AOUT 2022

LE MAIRE DE MONTMARTIN-SUR-MER

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-2, L.2213-3 et 2213-4 ;

VU la demande de Monsieur Daniel POISSON, président de l'association Anim'Montmartin,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement rue Franquet (RD20), côté pair, dans la limite de l'agglomération, durant la journée du vide grenier du 14 août 2022, pour la sécurité des piétons.

ARRETE

**Article 1** - Compte tenu du vide grenier du 14 août 2022 entre 6 h et 19 h 30, le stationnement rue Franquet (RD20) côté pair, sera interdit dans la limite de l'agglomération.

**Article 2** – Le responsable du service voirie est tenu de mettre en place et entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée.

**Article 3** - Le Maire, la Gendarmerie et le responsable voirie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montmartin-sur-Mer, le 19 juillet 2022

Le Maire

QUESNEL Bruno



Ampliation transmise :

A Monsieur le Préfet de la Manche

A Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale de Montmartin sur Mer.